

(1)

(N° 120.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1879.

Crédit spécial au Département de la Justice pour l'ameublement des
nouveaux locaux de la Cour militaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

La nécessité d'installer à date fixe, dès la fin de l'année 1878, la Cour militaire dans les locaux qu'elle devait occuper un jour dans le Palais de Justice en construction à Bruxelles, résultait de l'obligation de devoir quitter, à cette époque, les bâtiments où elle se trouvait provisoirement et qui appartenaient à la Société du quartier de Notre-Dame-aux-Neiges.

L'ameublement de la Cour militaire est à la charge exclusive de l'État; il devait être renouvelé. Il ne m'a point paru pouvoir être porté au compte des fonds mis à la disposition du Département de la Justice pour la construction du nouveau Palais de Justice.

Les créances des sœurs Taelemans et Briots, qui ont fourni une partie de l'ameublement destiné à la Cour militaire, y compris sa grande salle d'audience, s'élèvent à la somme de fr. 24,487 50 c.

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit spécial de 24,437 francs 50 centimes, pour l'ameublement des locaux où se trouve installée la Cour militaire, depuis le 27 novembre 1878, dans le nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires du Trésor.

Donné à Bruxelles, le 1^{er} avril 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE. — DIRECTION DES TRAVAUX.

Soumission pour l'ameublement des bureaux de la Cour militaire au nouveau Palais de Justice de Bruxelles.

Le soussigné Philippe-Jacques TAELEMANS aîné, fabricant de meubles, domicilié à Bruxelles, rue de la Chancellerie, 26, s'engage par la présente à exécuter pour compte du Département de la Justice, moyennant la somme de *douze mille neuf cent quarante-deux francs cinquante centimes* (fr. 12,942-50), les objets d'ameublement destinés aux locaux prérappelés, détaillés comme il suit :

	Prix de l'unité.	Sommes.
1° 4 stores en canevas gris avec accessoires fr.	25 »	350 »
2° 4 garnitures de fenêtre, rideaux en étoffe granitée avec bordure de velours, draperie id., avec frange, doublure en lasting de laine, galerie et porte-embrasses en chêne poli, embrasses à glands, placement, ferrailles, etc., compris. . .	275 »	4,100 »
3° 4 garnitures de fenêtres : draperie en étoffe granitée, doublée, avec frange, galerie et accessoires.	80 »	320 »
4° 147 mètres de tapis de Tournai.	12 »	1,764 »
5° 127 » tapis bouclé.	4 50	571 50
6° 3 fauteuils en chêne poli, recouverts de velours	110 »	550 »
7° 1 fauteuil en chêne poli, plus grand.	120 »	120 »
8° 1 » de bureau en chêne poli, recouvert de velours.	85 »	85 »
9° 1 fauteuil de bureau en chêne poli canné	65 »	65 »
10° 2 » » chêne verni, recouverts de velours	80 »	160 »
11° 14 chaises en chêne poli, recouvertes de velours	68 »	952 »
12° 16 chaises cannées en chêne verni.	32 »	512 »
13° 12 » ordinaires	10 »	120 »
14° 1 bureau-ministre à une face avec tablettes glissantes en chêne poli	425 »	425 »
15° 1 bureau-ministre à deux faces, en chêne verni.	470 »	470 »
16° 1 pupitre pour écrire debout, en chêne verni.	125 »	125 »
		7,689 50
A REPORTER. fr.		7,689 50

	Prix de l'unité.	Sommes.
REPORT. . . fr.		7,689 50
17° 1 pupitre pour écrire debout, en acajou poli	140 »	140 »
18° 1 table en acajou avec tiroirs et pupitre sur crémaillère	180 »	180 »
19° 1 grande table en bois blanc sur pieds de chêne poli, la table recouverte de drap vert garni de franges	275 »	275 »
20° 1 table recouverte de 1 ^m ,80 sur 1 mètre.	175 »	175 »
21° 1 table en bois d'acajou de 1 ^m ,80 sur 1 mètre.	110 »	110 »
22° 1 table en bois de sapin verni	68 »	68 »
23° 2 tables en bois de chêne verni.	90 »	180 »
24° 1 table de bibliothèque en sapin verni	110 »	110 »
25° 1 grande table en chêne verni	150 »	150 »
26° 2 grandes bibliothèques sans dossier ni portes; tablettes en bois blanc, devanture et côtés en sapin verni, longueur ensemble 8 mètres sur 3 ^m ,25 de hauteur.	»	700 »
27° 1 grande armoire à 3 portes, en chêne verni, avec séparations en chêne à l'intérieur	725 »	725 »
28° 1 armoire en acajou à planches.	420 »	420 »
29° 2 garde-robes mixtes en chêne poli	450 »	900 »
30° 1 » en bois de sapin verni	320 »	320 »
34° 1 porte-manteaux en fonte avec réservoir pour parapluies	40 »	40 »
32° 1 porte-manteaux	10 »	10 »
33° 1 escalier en sapin verni	50 »	50 »
34° Doublure, couture et pose de tous les tapis, pose des stores, rideaux et meubles, fournitures des clous, tubes en cuivre pour tapis	»	700 »
TOTAL. fr.		12,942 50

Tous ces objets seront confectionnés conformément aux modèles et aux dessins soumis à la Direction et aux instructions qu'elle donnera.

Le soussigné mettra tous ses soins et toute son activité à l'exécution de ces travaux et fournitures, et il devra les avoir achevés à la date du 30 octobre prochain.

Si, à l'expiration du délai précité, les ouvrages n'étaient pas terminés, le soussigné subira une retenue de 10 francs pour chaque jour de retard; en outre, l'administration sera en droit de les faire achever par qui elle le jugera convenable.

L'administration pourra refuser toute partie d'ouvrages qui ne serait pas exécutée selon les règles de l'art, les indications des dessins ou les instructions

de la Direction, ainsi que toute fourniture qui ne serait pas de première qualité.

Le paiement se fera après la réception définitive, laquelle aura lieu trois mois après l'achèvement complet des ouvrages qui sera constaté au moyen d'un procès-verbal dressé par la Direction des travaux du nouveau Palais de Justice.

Bruxelles, le 25 septembre 1878.

(Signé) PH.-J. TAELEMANS aîné.

Approuvé :

Bruxelles, le 5 novembre 1878.

Le Ministre de la Justice,

(Signé) J. BARA.

Enregistré à Bruxelles, le 9 novembre 1878, vol. 489, folio 169, v. case 9; reçu fr. 2 20 c.

Le receveur,

(Signé) GOMBERT.

POUR COPIE CONFORME :

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

(Signé) WELLENS.

POUR COPIE CONFORME :

Le secrétaire général du Ministère de la Justice,

J. PUTSEYS.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE. — DIRECTION DES TRAVAUX.

Soumission pour l'ameublement de la salle d'audience de la Cour militaire au nouveau Palais de Justice de Bruxelles.

Le soussigné Charles-Désiré BRIORS, fabricant de meubles, etc., domicilié à Bruxelles, rue Neuve, n° 7, s'engage par la présente à exécuter pour compte du Département de la Justice, moyennant la somme de onze mille cinq cent quinze francs (11,515 francs), les objets d'ameublement destinés à la salle d'audience prérappelée, détaillés comme suit :

	Prix de l'unité.	Sommes.
1° Sept fauteuils en chêne ciré, recouverts en velours fr.	140 »	980 »
2° Douze chaises en chêne ciré, recouverts en velours	60 »	720 »
3° Six grands stores en canevas gris et accessoires.	50 »	300 »
4° Six lambrequins en drap vert avec accessoires.	175 »	1,050 »
5° Trois paires de rideaux en drap vert avec accessoires	600 »	1,800 »
6° Trois grands stores en canevas gris avec accessoires	65 »	195 »
7° Six patères en cuivre poli	35 »	210 »
8° Six grandes banquettes en chêne ciré et cannées	200 »	1,200 »
9° Deux banquettes	150 »	300 »
10° Deux pupitres en chêne ciré pour les avocats	280 »	560 »
11° Une grande table pour la Cour, en chêne ciré, recouverte en drap vert	»	1,400 »
12° Deux pupitres, dont l'un pour le Ministère public, l'autre pour le greffier, en chêne ciré, recouverts en drap vert	190 »	380 »
13° Un pupitre pour le président	»	35 »
14° Balustrade en chêne ciré, pose, crochets, plomb, scellement compris	»	1,200 »
15° Supplément pour ornements de grecques sur rideaux et lambrequins	»	360 »
16° 100 mètr. courants de tapis jaspé, y compris la doublure couturée, la pose, les clous et le fil .	625 »	625 »
TOTAL comme ci-dessus. . fr.		11,515 »

Tous ces objets seront confectionnés conformément aux modèles ou aux dessins soumis à la Direction, et aux instructions qu'elle donnera.

Le soussigné mettra tous ses soins et toute son activité à l'exécution de ces travaux et fournitures, et il devra les avoir achevés à la date du 30 octobre prochain au plus tard.

Si, à l'expiration du délai précité, les ouvrages n'étaient pas terminés, le soussigné subira une retenue de 10 francs pour chaque jour de retard; en outre, l'administration sera en droit de les faire exécuter par qui elle le jugera convenable.

L'administration pourra refuser toute partie d'ouvrages qui ne serait pas exécutée selon les règles de l'art, les indications des dessins ou les instruc-

tions de la Direction, ainsi que toute fourniture qui ne serait pas de première qualité.

Le paiement se fera après la réception définitive laquelle aura lieu trois mois après l'achèvement complet des ouvrages, et sera constatée au moyen d'un procès-verbal dressé par la Direction des travaux du nouveau Palais de Justice.

Bruxelles, le 25 septembre 1878.

(Signé) : C. BRIOTS.

APPROUVÉ :

Bruxelles, le 5 novembre 1878.

Le Ministre de la Justice,

(Signé) : J. BARA.

Enregistré à Bruxelles (centre), le 9 novembre 1878, volume 189, folio 169, v., case 8. Reçu deux francs vingt centimes. Un rôle. Deux renvois.

Le Receveur,

(Signé) GOMBERT.

POUR COPIE CONFORME :

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

(Signé) WELLENS.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général du Ministère de la Justice,

J. PUTZEYS.

Le Directeur de l'enregistrement et des domaines de la province du Brabant certifie qu'à la suite d'une signification faite par la Société du quartier de Notre-Dame-aux-Neiges, tous les services et notamment la Cour militaire ont reçu l'ordre de déguerpir avant le 7 décembre 1878, des locaux qu'ils occupaient dans les bâtiments de l'État rue de Louvain et rue du Nord.

A Bruxelles, le 12 mars 1879.

Le Directeur,

SCHLIM.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE. — DIRECTION DES TRAVAUX.

Procès-verbal de remise des locaux destinés à la Cour militaire.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le vingt-sept du mois de novembre, les soussignés :

Du Pont, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles et président de la Cour militaire;

De Robaulx de Soumoy, auditeur général à ladite Cour militaire;

Wellens, inspecteur général des Ponts et Chaussées, chargé de la direction des travaux de construction du Palais de Justice,

Se sont rendus à ce Palais, en qualité de délégués de Monsieur le Ministre de la Justice, à l'effet de procéder, les deux premiers, à la reprise, et, le dernier, à la remise de tous les locaux affectés dans le nouveau Palais de Justice, au service de la Cour militaire.

Ces locaux sont situés au rez-de-chaussée inférieur du côté de la rue des Sabots et comprennent :

1^o Une salle d'audience établie en dessous de la salle projetée pour les assises du Brabant.

2^o A la droite de cette salle, le long d'une galerie longeant la 4^e Cour :

A. Une salle de délibération pour la Cour;

B. Un cabinet pour le président de la Cour;

C. Une antichambre;

D. Une chambre pour le greffier.

3^o A la gauche de la salle d'audience, le long d'une galerie longeant aussi la 4^e Cour :

A. Un cabinet pour l'auditeur général;

B. Un cabinet pour son secrétaire;

C. Un cabinet pour le substitut de l'auditeur général;

D. Deux antichambres;

E. Deux chambres destinées au greffier de la Cour;

F. Une chambre pour la bibliothèque de la Cour.

4^o Les salles des témoins au nombre de cinq.

5^o Toutes les pièces, au nombre de sept, situées à l'entre-sol, à la gauche de la salle d'audience, sont destinées à recevoir les archives de la Cour militaire.

6^o Des pièces, au nombre de trois, pouvant servir, le cas échéant, de demeure à un concierge, et enfin 7^o les cellules, etc., *W. C.* en nombre suffisant.

Les délégués soussignés ont examiné en détail les locaux mentionnés ci-dessus et ont constaté qu'ils étaient tous dans les conditions voulues pour en faire la réception et permettre à la Cour militaire de s'y installer.

Ils ont en conséquence dressé le présent procès-verbal en présence de :

- 1° M. Carpentier, architecte, attaché à la Direction.
- 2° M. Benoit, architecte, chargé du service des études.
- 3° M. Engels, architecte, chargé de la surveillance des travaux.
- 4° M. De Vestel, entrepreneur général des travaux de construction du Palais.
- 5° M. Alleweirelt, architecte, attaché au service de l'entreprise.

Fait en double expédition à Bruxelles, le 27 novembre 1878.

Signé : EUG. DU PONT, DE ROBAULX, WELLENS.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

J. PUTZEYS.
